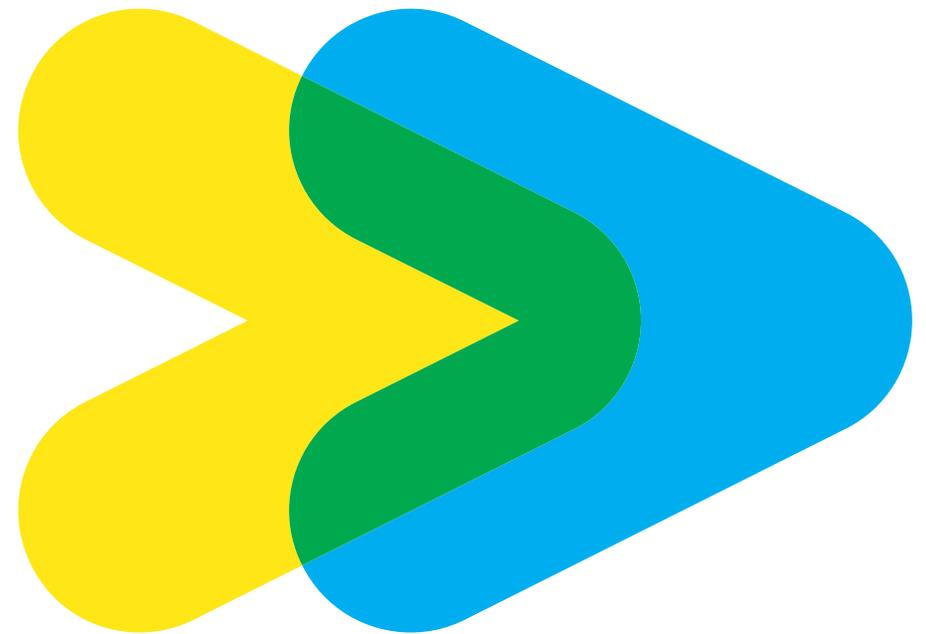


LE DÉPISTAGE DES DROGUES

PRÉALABLE À L'EMBAUCHE POUR LES EMPLOIS À RISQUE À LA STM



La STM est une entreprise qui se soucie de la santé et de la sécurité de ses employés et de ses voyageurs. Elle s'est dotée il y a quelques années, d'une politique de « **Tolérance Zéro** » relativement à la consommation de drogues et alcool en milieu de travail.

À compter du 1^{er} décembre 2010, tous les candidats en processus d'embauche à la STM postulant sur des emplois à risque devront se soumettre à un test de dépistage de drogues.

Qu'est-ce qu'un emploi à risque?

Un emploi à risque désigne un métier pour lequel toute baisse de performance ou de vigilance peut entraîner un incident ou un accident grave. À la STM, plus de 80 % des emplois sont considérés à risque et sont soumis à une procédure systématique de dépistage de drogues avant l'embauche.

Essentiellement, à la STM, ce sont les emplois liés à la conduite de véhicules tels que :

- les autobus;
- le métro;
- les camions;
- les véhicules d'urgence;
- les véhicules de service et tous les métiers reliés à l'entretien de ceux-ci.

Certains emplois exposés au danger sont aussi à risque.

Par exemple :

- les employés qui travaillent dans le métro près des installations électriques à haut voltage;
- ceux qui peuvent avoir à faire usage de la force;
- ceux qui manipulent des matières dangereuses;
- etc.

D'autres emplois où la sécurité d'un grand nombre d'individus est en jeu sont aussi soumis à la procédure de dépistage de drogues pré-emploi. Par exemple :

- les emplois dans les centres de contrôle;
- en ingénierie;
- intervention d'urgence;
- surveillance;
- etc.

Le dépistage

Après avoir obtenu le consentement du candidat, ce dernier est convoqué à un rendez-vous à notre clinique de dépistage. Une infirmière expliquera les détails de la procédure et répondra aux questions.

En cas d'échec, le service médical de la STM expliquera les suites appropriées au dossier.

Cette procédure de dépistage est une condition d'embauche à laquelle tout candidat postulant sur un emploi à risque doit obligatoirement se soumettre.